



HAL
open science

Suivi floristique d'une restauration de prairie au parc du Sausset (93) – Etat initial (n=0)

Magali Dahirel

► To cite this version:

Magali Dahirel. Suivi floristique d'une restauration de prairie au parc du Sausset (93) – Etat initial (n=0). CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05 FRANCE. 2023, pp.16. mnhn-04294633v1

HAL Id: mnhn-04294633

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04294633v1>

Submitted on 20 Nov 2023 (v1), last revised 26 Jan 2024 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

SUIVI FLORISTIQUE D'UNE RESTAURATION DE PRAIRIE AU PARC DU SAUSSET (93)

Etat initial (n=0)

Magali Dahirel



Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, sous la responsabilité de :

Frédéric HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
01 40 79 35 54
cbnbp@mnhn.fr

Jeanne VALLET, responsable de la délégation Ile-de-France du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
01 40 79 35 54
jeanne.vallet@mnhn.fr

Inventaire de terrain : Magali DAHIREL et Antoine GUILBAUD

Cartographie et rédaction : Magali DAHIREL

Gestion des données et analyse : Magali DAHIREL

Relecture : Jeanne VALLET

Partenaire de cette étude :

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité
Hôtel du Département
93006 Bobigny Cedex
01 43 93 93 93

Référence bibliographique

Dahirel M., 2023. Suivi floristique d'une restauration de prairie au parc du Sausset (93) – Etat initial (n=0). Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Paris, 16 p.

Date de réalisation

Novembre 2023

Photographie de couverture

Prairie du Parc départemental du Sausset envahie par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) - © M. DAHIREL - CBN du Bassin parisien - 2023

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION.....	4
1. MATERIEL ET METHODE.....	4
1.1. SITE D'ETUDE ET MODALITES DE GESTION	4
1.2. INVENTAIRE DE TERRAIN	6
1.3. ANALYSE DES DONNEES.....	7
2. RESULTATS ET DISCUSSION	7
2.1. RECOUUREMENTS ET HAUTEUR MOYENNE DE LA VEGETATION	7
2.2. RICHESSE SPECIFIQUE	8
2.3. COMPOSITION FLORISTIQUE	9
3. CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	11
ANNEXES.....	12

RÉSUMÉ

Le parc départemental du Sausset fait face à une expansion de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) dans certaines prairies. Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) a proposé au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis de tester différentes modalités de restauration du milieu prairial et de mettre en place un protocole de suivi floristique annuel pour définir la gestion permettant au mieux de lutter contre le Cornouiller sanguin. L'expérimentation consiste en quatre modalités de gestion qui seront testées simultanément sur différentes parties de la zone expérimentale : arrachage mécanique, fauche, pâturage intensif et pâturage extensif. Ce rapport présente l'état initial de la prairie, avant la mise en place du protocole défini. Les résultats suggèrent une homogénéité au sein de la zone expérimentale, établissant ainsi une base solide pour le suivi de restauration de la prairie.

Mots clés

Cornouiller sanguin ; *Cornus sanguinea* ; Restauration ; Parc du Sausset ; Seine-Saint-Denis ; Suivi flore vasculaire ; Fourrés ; Enfrichement ; Fermeture de milieu

INTRODUCTION

Le parc départemental du Sausset fait face à une expansion de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* ; Figure 1) dans certaines prairies. En effet, cette espèce possède une forte capacité de multiplication par drageons (stolons souterrains) (Jauzein & Nawrot, 2011). Depuis 10 ans, une gestion par pâturage caprin a été mise en place dans une des prairies pour lutter contre le Cornouiller, mais cette méthode n'a pas permis de rouvrir complètement le milieu. En 2023, des ovins ont été rajoutés et un broyage mécanique a été réalisé pour tenter d'ouvrir le milieu une dernière fois, sans succès. Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) a été missionné par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis afin de tester un protocole de restauration pour cette prairie, basé sur différentes modalités de gestion, puis de réaliser un suivi floristique annuel pour, à terme, définir la gestion permettant au mieux de lutter contre le Cornouiller sanguin.

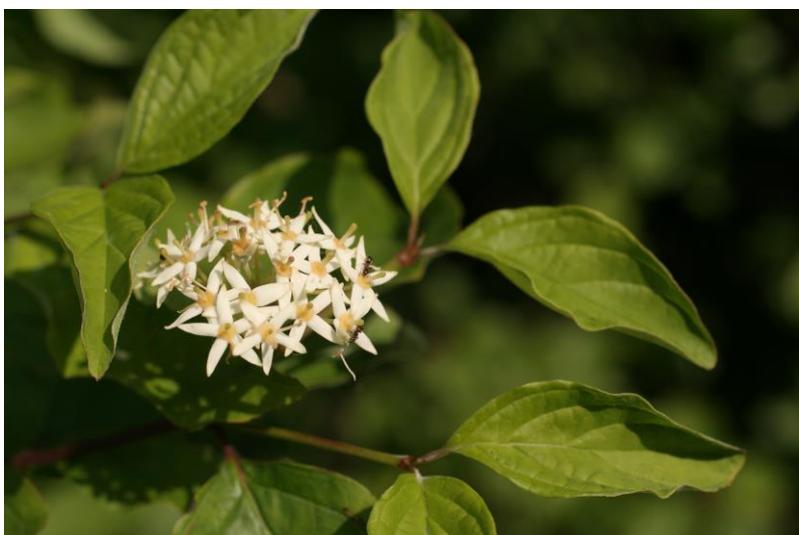


Figure 1. Photo de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

1. MATERIEL ET METHODE

1.1. SITE D'ETUDE ET MODALITES DE GESTION

Le secteur d'étude où est réalisé l'expérimentation présente des espèces de pelouses sèches sur marne (*Blackstonia perfoliata*, *Linum catharticum*, *Lotus maritimus*, *Teucrium chamaedrys*, *Ophioglossum vulgatum*, *Euphrasia stricta*, etc.) qui sont très intéressantes pour un site en contexte urbain comme le parc du Sausset (Lehane, 2013). Néanmoins, depuis de nombreuses années, la végétation du site a tendance à se banaliser avec l'installation d'espèces de friches ou d'ourlets (*Picris hieracioides*, *Coronilla varia*, etc.), de prairies mésophiles (*Arrhenaterum elatius*) et de fourrés avec surtout la fermeture du milieu par le Cornouiller sanguin. Aussi, depuis les années 2010, différentes modalités de gestion, dont l'étrépage et le pâturage, sont testées mais n'arrivent pas à inverser la dynamique d'évolution du milieu (Courric, 2022a). C'est dans ce contexte qu'une nouvelle expérimentation de gestion se met en place et est présentée dans ce rapport.

Une zone expérimentale d'environ 2600 m² a été délimitée dans la partie Sud-Est de la prairie¹ étudiée (Figure 3). Dans cette zone, quatre parties expérimentales d'environ 600 m² ont été définies, correspondant aux trois modalités de gestion testées et au témoin :

- Témoin (T) : Cette partie, ouverte continuellement sur le reste de la prairie, sera gérée par pâturage extensif tel qu'il est réalisé dans la prairie, avec des Chèvres des fossés et des Moutons d'Ouessant, d'avril à octobre-novembre.
- Arrachage (A) : Cette partie sera gérée par arrachage annuel du Cornouiller sanguin à la pelle mécanique, dans le but de retirer la partie souterraine de la plante en plus de la partie aérienne. Cette méthode a été préférée à l'étrépage, plus invasif, qui avait été réalisé en 2009 et qui semblait avoir diminué la densité du Cornouiller (Lehane, 2011).
- Fauche (F) : Cette partie sera fauchée trois fois par an. La fréquence de fauche pourra être amenée à évoluer au cours de l'étude en fonction des observations faites, notamment lors de la première année.
- Pâturage intensif (P) : Cette partie sera gérée par pâturage intensif avec deux Chèvres des fossés, ces animaux étant plus efficaces contre les ligneux et plus adaptés à la petite taille de la parcelle que les Moutons d'Ouessant. Cette gestion est réalisée durant une saison d'expérimentation, de mai-juin à octobre-novembre, par alternance de périodes de pâturage intensif et de repos afin d'éviter le surpâturage (Figure 2 ; Courric, 2022b). Cette modalité de gestion sera sûrement amenée à évoluer au cours du temps, notamment en fonction des observations qui seront faites lors de la première saison d'expérimentation. Par exemple, si les chèvres sont très efficaces dès le début de la saison, ou au bout de quelques années, elles pourraient être ensuite remplacées par deux Moutons d'Ouessant, les moutons favorisant mieux le développement d'espèces herbacées que les chèvres (Courric, 2022b).

Adjacente à la partie gérée par pâturage intensif, une zone de 200 m² sera délimitée (points 6-7-9-10 ; Figure 3), comportant une cabane pour abriter les deux animaux présents et un point d'eau. Cette zone restera ouverte en dehors de la saison d'expérimentation.

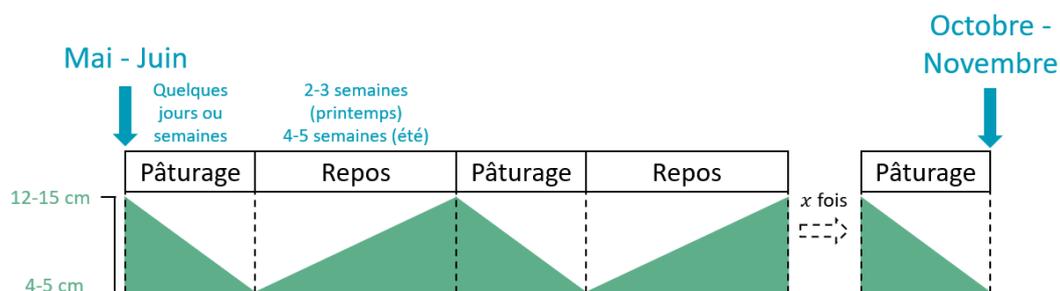


Figure 2. Schéma explicatif des différentes étapes de la gestion par pâturage intensif. Les mesures en cm indiquées en vert sont les hauteurs minimales à respecter entre les différentes étapes : elles doivent être mesurées à l'aide d'un herbomètre, trouvable en commerce ou fabriqué. L'alternance « Pâturage – Repos » est reproduite x fois jusqu'à la fin de la saison d'expérimentation.

Dans chacune des parties expérimentales, deux placettes de 25 m² sont définies pour effectuer les relevés floristiques, cette surface égalant l'aire minimale pour les pelouses calcicoles. Ces placettes correspondent à des

¹ Nous parlerons de prairie tout au long du rapport du fait que la parcelle soit pâturée par des animaux, même si phytosociologiquement, le milieu ne relève probablement pas de ce qualificatif.

pseudo-réplicats. En effet, pour obtenir des réplicats, il aurait fallu délimiter plusieurs parties pour chaque modalité de gestion ; or la zone expérimentale est limitée par la partie gérée par pâturage intensif dont la taille doit permettre un confort minimal pour les animaux. Du fait de l'homogénéité floristique de la zone expérimentale, il a été convenu que deux placettes par partie était suffisantes dans le cadre de ce suivi.



Figure 3. Cartographie de la zone expérimentale dans la prairie du parc du Sausset. En bleu : parties expérimentales gérées par différentes modalités, lesquelles sont indiquées au-dessus des parties correspondantes. Les points 4 et 6 sont reliés uniquement de manière fictive afin de permettre la communication avec le reste de la prairie. En rouge : placettes (pseudo-réplicats). En orange : repères pour le placement des placettes. Le point nord des placettes n°2 est situé à 7 m au sud-ouest du point sud des placettes n°1 (soit 5 m vers l'ouest puis 5 m vers le sud). Les coordonnées des points nord sont disponibles en Annexe 1.

1.2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Le suivi floristique de l'état initial a été réalisé le 31 mai 2023.

La hauteur moyenne de la végétation et le recouvrement du sol par la végétation de chacune des huit placettes ont été mesurées :

- La hauteur est mesurée à l'aide d'un herbomètre, avec une précision de 5 cm. Cet outil consiste en un disque léger percé en son centre et déposé sur la végétation, dans lequel un mètre est placé afin d'obtenir la hauteur moyenne de la végétation.
- Le recouvrement du sol par la végétation est défini en pourcentage pour chaque strate présente au sein de chaque placette : la strate de « sol nu », la strate « bryophytique » composée de la végétation non vasculaire et la strate « herbacée ».

Ces deux variables d'intérêt permettent de comparer les placettes entre elles, notamment entre les différentes modalités de gestion, mais aussi d'étudier leur évolution intrinsèque au fil des années.

Une fois ces variables mesurées, un relevé phytosociologique est effectué dans chaque placette délimitée sur le terrain par quatre piquets reliés par une corde. Toutes les espèces floristiques présentes dans la placette sont

relevées et à chacune est attribué un coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet. Toutes ces informations sont notées dans un bordereau simplifié présenté en Annexe 2.

1.3. ANALYSE DES DONNEES

L'objectif de ce rapport est de définir l'état initial des placettes afin de vérifier l'homogénéité présumée de la zone expérimentale, condition à prendre en compte dans les analyses qui seront réalisées dans la suite du suivi.

Afin d'étudier les compositions floristiques des placettes, des analyses factorielles des correspondances (AFC) sont réalisées sur des matrices placettes x espèces. Dans ces matrices, les coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet attribués aux espèces sur le terrain ont été convertis en pourcentages moyens de recouvrement du sol comme indiqué dans le Tableau 1. Les AFC sont représentées par des plans factoriels sur lesquels des relevés situés à proximité ont des compositions floristiques proches en termes d'espèces et d'abondance de ces espèces. Des analyses de variance spécifiques aux dissimilarités (ADONIS) sont ensuite réalisées sur les matrices de distance du χ^2 obtenues pour chaque AFC pour tester les éventuelles différences de composition floristique entre les parties expérimentales.

Tableau 1. Equivalences entre les indices d'abondance-dominance et les pourcentages moyens de recouvrement du sol.

Coefficient d'abondance-dominance	% moyen de recouvrement du sol	Correspondance
5	87,5 %	75 % < recouvrement de l'espèce < 100 % de la surface totale
4	62,5 %	50 % < recouvrement de l'espèce < 75 % de la surface totale
3	37,5 %	25 % < recouvrement de l'espèce < 50 % de la surface totale
2	15 %	5 % < recouvrement de l'espèce < 25 % de la surface totale
1	2,5 %	Recouvrement de l'espèce < 5% de la surface totale ou espèce très abondante mais à recouvrement faible
+	0,5 %	Espèce peu abondante à recouvrement très faible (< 1 %)
r	0,1 %	Espèce rare

Toutes les analyses de données ont été réalisées avec le logiciel RStudio (R version 4.3.1 ; RStudio version 2023.6.2.561 ; Posit Team, 2023).

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. RECOUVREMENTS ET HAUTEUR MOYENNE DE LA VEGETATION

Les recouvrements des strates bryophytique, herbacée et de sol nu sont quasi identiques entre les différentes placettes inventoriées (Figure 4). Les bryophytes ont un recouvrement similaire (85%) à celui des plantes vasculaires (75 à 80%). Cette similarité peut être attribuée aux perturbations subies par le milieu, résultant du pâturage, ainsi qu'à la nature marneuse du sol, qui retient facilement l'eau. De ce fait, le sol nu ne représente que 15% de la surface des placettes inventoriées.

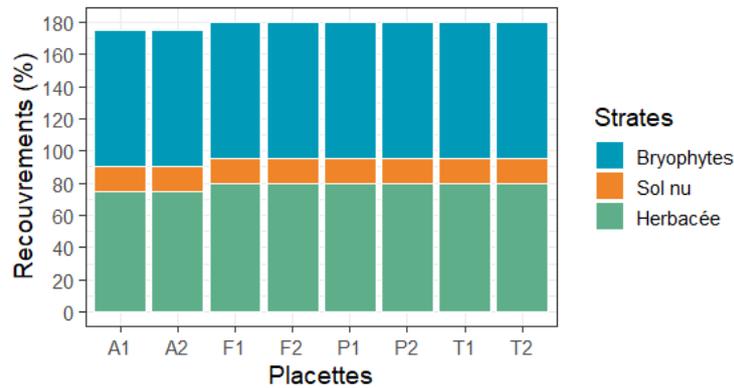


Figure 4. Recouvrements cumulés des trois strates de la végétation (en %) estimés dans les placettes inventoriées.

La hauteur moyenne de la végétation est homogène dans la zone expérimentale puisqu'elle est de 15 cm dans toutes les placettes inventoriées, du fait du broyage mécanique réalisé sur le Cornouiller sanguin.

2.2. RICHESSE SPECIFIQUE

Au total, 40 taxons différents ont été observés, la plupart déterminés jusqu'à l'espèce. Les richesses spécifiques totales des quatre parties expérimentales sont très proches et comprises entre 25 taxons pour la partie qui sera gérée par arrachage mécanique et 32 taxons pour les parties qui seront gérées par pâturage intensif ou extensif (Figure 5).

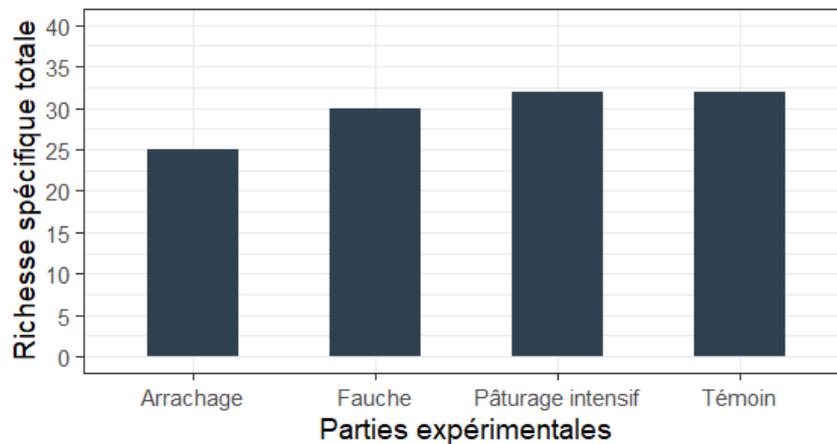


Figure 5. Richesse spécifique totale calculée pour chaque partie expérimentale.

Parmi ces 40 taxons, 50 % sont présents simultanément dans les quatre parties expérimentales et 30 % dans deux ou trois parties (Figure 6). 20 % des taxons sont donc exclusifs à une seule partie expérimentale.

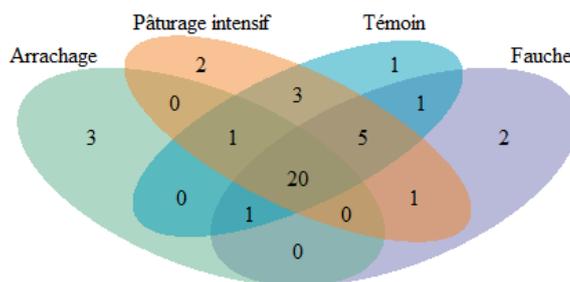


Figure 6. Diagramme de Venn illustrant le nombre de taxons présents simultanément dans différentes parties expérimentales.

2.3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Parmi les espèces relevées, quelques espèces sont rares en Seine-Saint-Denis : *Teucrium chamaedrys* et *Vulpia unilateralis* sont assez rares (AR), *Lotus maritimus* est rare (R) et déterminant de ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) en Ile-de-France – *Aquilegia vulgaris* est également répertoriée comme « R » en Seine-Saint-Denis, cependant, en raison de l'incertitude de son caractère indigène dans la zone, elle est notée comme subsponnée – et *Rosa spinosissima* est très rare (RR) et déterminante de ZNIEFF. Aucune espèce protégée ou menacée d'extinction à l'échelle régionale ou nationale (UICN, 2018) ou exotique envahissante (Wegnez, 2018) n'a été inventoriée dans la zone expérimentale.

L'ADONIS montre une homogénéité de la composition floristique entre les placettes des différentes parties de la zone expérimentale ($F = 1,19$; $ddl = 3$; $p = 0,21$).

D'après la Figure 7, la placette F1 semble contenir des espèces qui ne sont pas ou peu présentes dans les autres placettes : *Coronilla varia*, *Trifolium repens* et *Linum catharticum*. Cette dernière est effectivement très abondante dans cette placette (Figure 8), à l'inverse des deux autres espèces qui ne sont qu'anecdotiques dans les relevés.

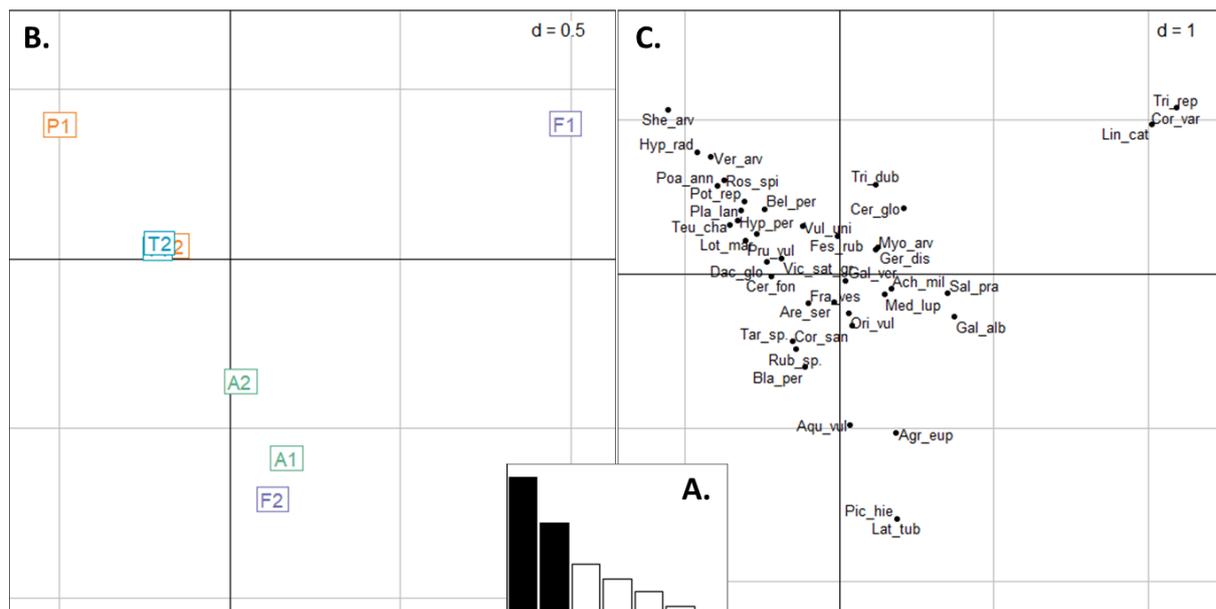


Figure 7. Analyse factorielle des correspondances (AFC) sur la flore inventoriée dans les placettes à l'état initial. A. Histogramme des valeurs propres. B. Plan factoriel de l'AFC représentant les placettes colorées selon la modalité de gestion qui leur sera appliquée. C. Plan factoriel de l'AFC représentant les taxons sous forme abrégée (les correspondances des abréviations sont données dans l'Annexe 3).

La Figure 8 montre que le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) est bien l'espèce dominante dans la zone expérimentale. Viennent ensuite plusieurs espèces qui se multiplient notamment par stolons (tiges secondaires souterraines ou aériennes), telles que *Galium verum*, *Festuca rubra* et *Origanum vulgare*. Comme indiqué dans la Figure 7, *Linum catharticum* est particulièrement abondante dans la placette F1 bien que ce soit une espèce annuelle. En revanche, aucune espèce abondante (coefficient ≥ 2) dans une placette ne se trouve exclusivement dans cette placette particulière et dans la partie expérimentale correspondante.

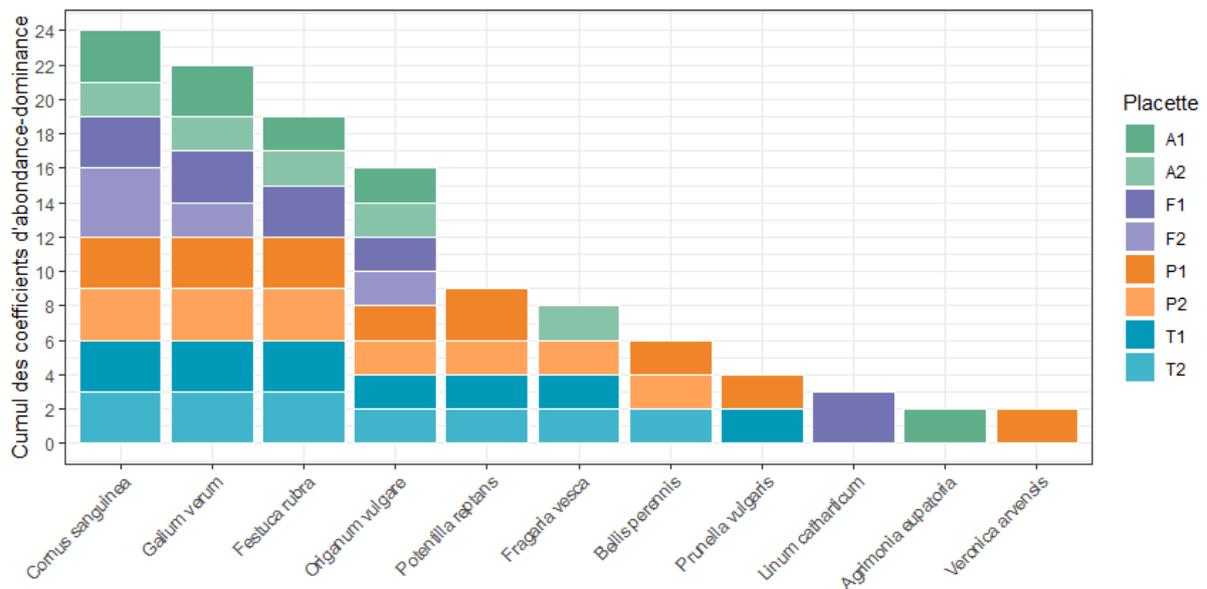


Figure 8. Cumul des coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet des espèces les plus abondantes dans les placettes (coefficient ≥ 2).

3. CONCLUSION

Malgré la présence de quelques espèces abondantes uniquement dans certaines des huit placettes inventoriées, les résultats montrent une uniformité dans la hauteur moyenne et les recouvrements de la végétation, ainsi que dans la richesse spécifique entre les quatre parties expérimentales. Cette homogénéité au sein de la zone expérimentale à l'état initial établit ainsi une base solide pour le suivi de restauration de la prairie. À la suite de la première saison d'expérimentation en 2024, le suivi floristique devrait être réalisé chaque année à la même période que lors de l'état initial moyennant quelques adaptations éventuelles liées à des conditions météorologiques annuelles particulières, avec un rapport d'analyse des résultats dès 2025. La fréquence des rapports pourra ensuite s'adapter aux observations faites à ce moment-là.

BIBLIOGRAPHIE

Courric E., 2022a. Suivi du coteau sec du Parc du Sausset, année n+13. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Paris, 22p. + annexes.

Courric E., 2022b. Synthèse bibliographique sur l'éco-pâturage. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Paris, 28 p. + annexes.

Jauzein P.& Nawrot O., 2011. *Flore d'Île-de-France*. Paris : Quae, 974 p.

Lehane F., 2011. Suivi du coteau sec du parc départemental du Sausset. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Paris, 13 p.

Lehane F., 2013. Suivi du coteau sec du parc départemental du Sausset. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Paris, 10 p.

Posit team, 2023. RStudio: Integrated Development Environment for R. Posit Software, PBC, Boston, MA.
<http://www.posit.co/>

UICN, 2018. Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration, Seconde édition. Paris : Comité Français de l'UICN, 60 p.

Wegnez J., 2018. Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France, Version 2.0. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Paris, 34 p.
https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/CBNBP_PEE_IDF_2018.pdf

ANNEXES

Annexe 1. Coordonnées des points nord de chaque placette d'inventaire

Placette	Longitude	Latitude
A1	2,518204	48,957258
A2	2,518145	48,957149
F1	2,518414	48,957158
F2	2,518355	48,957050
T1	2,518609	48,957056
T2	2,518551	48,956947
P1	2,518808	48,956923
P2	2,518749	48,956815

Annexe 2. Bordereau simplifié utilisé pour le suivi floristique de la zone expérimentale

Gestion	Arrachage	Arrachage	Fauche	Fauche	Témoin	Témoin	Pâturage intensif	Pâturage intensif
Placette	A1	A2	F1	F2	T1	T2	P1	P2
Hauteur_moyenne								
Recouvrement_sol_nu								
Recouvrement_bryophytes								
Recouvrement_herbacée								
<i>Cornus sanguinea</i>								
<i>Achillea millefolium</i>								
<i>Agrimonia eupatoria</i>								
<i>Aquilegia vulgaris</i>								
<i>Arenaria serpyllifolia serpy</i>								
<i>Bellis perennis</i>								
<i>Blackstonia perfoliata</i>								
<i>Cerastium fontanum</i>								
<i>Cerastium glomeratum</i>								
<i>Coronilla varia</i>								
<i>Dactylis glomerata</i>								
<i>Festuca rubra</i>								
<i>Fragaria vesca</i>								
<i>Galium album</i>								
<i>Galium verum</i>								
<i>Geranium dissectum</i>								
<i>Hypericum perforatum</i>								
<i>Hypochaeris radicata</i>								
<i>Lathyrus tuberosus</i>								
<i>Linum catharticum</i>								
...								

Annexe 3. Abréviations utilisées et taxons correspondants

Abréviations	Taxons
Ach_mil	<i>Achillea millefolium</i>
Agr_eup	<i>Agrimonia eupatoria</i>
Aqu_vul	<i>Aquilegia vulgaris</i>
Are_ser	<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>serpyllifolia</i>
Bel_per	<i>Bellis perennis</i>
Bla_per	<i>Blackstonia perfoliata</i>
Cer_fon	<i>Cerastium fontanum</i>
Cer_glo	<i>Cerastium glomeratum</i>
Cor_san	<i>Cornus sanguinea</i>
Cor_var	<i>Coronilla varia</i>
Dac_glo	<i>Dactylis glomerata</i>
Fes_rub	<i>Festuca rubra</i>
Fra_ves	<i>Fragaria vesca</i>
Gal_alb	<i>Galium album</i>
Gal_ver	<i>Galium verum</i>
Ger_dis	<i>Geranium dissectum</i>
Hyp_per	<i>Hypericum perforatum</i>
Hyp_rad	<i>Hypochaeris radicata</i>
Lat_tub	<i>Lathyrus tuberosus</i>
Lin_cat	<i>Linum catharticum</i>

Abréviations	Taxons
Lot_mar	<i>Lotus maritimus</i>
Med_lup	<i>Medicago lupulina</i>
Myo_arv	<i>Myosotis arvensis</i>
Ori_vul	<i>Origanum vulgare</i>
Pic_hie	<i>Picris hieracioides</i>
Pla_lan	<i>Plantago lanceolata</i>
Poa_ann	<i>Poa annua</i>
Pot_rep	<i>Potentilla reptans</i>
Pru_vul	<i>Prunella vulgaris</i>
Ros_spi	<i>Rosa spinosissima</i>
Rub_sp.	<i>Rubus</i> sp.
Sal_pra	<i>Salvia pratensis</i>
She_arv	<i>Sherardia arvensis</i>
Tar_sp.	<i>Taraxacum</i> sp.
Teu_cha	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Tri_dub	<i>Trifolium dubium</i>
Tri_rep	<i>Trifolium repens</i>
Ver_arv	<i>Veronica arvensis</i>
Vic_sat_gr.	<i>Vicia sativa</i> [groupe]
Vul_uni	<i>Vulpia unilateralis</i>

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbp.mnhn.fr

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).



5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer les connaissances



Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique



Gérer et valoriser les données



Conseiller à travers l'expertise scientifique et technique



Informers, sensibiliser et mobiliser

CONTACTS

DIRECTION

Directeur Frédéric HENDOUX

Directeur scientifique adjoint Sébastien FILOCHE

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp@mnhn.fr

DÉLÉGATION BOURGOGNE

Responsable Olivier BARDET

Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 60

cbnbp-bourg@mnhn.fr

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Responsable Jordane CORDIER

5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2

02 36 17 41 31

cbnbp-cvl@mnhn.fr

DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable François DEHONDT

30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne

03 26 65 28 24

cbnbp-ca@mnhn.fr

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Responsable Jeanne VALLET

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp-idf@mnhn.fr

PÔLE CONSERVATION

Responsable Philippe BARDIN

01 40 79 56 25

philippe.bardin@mnhn.fr

PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE

Responsable Gaël CAUSSE

03 86 78 79 61

gael.causse@mnhn.fr

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

Responsable Silvère CAMPONOVO

01 40 79 56 49

silvere.camponovo@mnhn.fr



CONTACT

CBNBP – Délégation Île-de-France

61 rue Buffon

CP53

75005 Paris

01 40.79.56.48 – cbnbp-idf@mnhn.fr

www.cbnbp.mnhn.fr



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN**

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

